



REGLES GENERALES 2010 POUR LES RIE

Le transport de la rencontre n°1 est pris en charge en commun par toutes les classes.
Les bus de la rencontre n°1 sont donc réservés et payés par les écoles.

L'USEP prend en charge le transport des rencontres n°2 et n°3.
(commande des bus et paiement des factures).

L'INFORMATION aux écoles sur le transporteur retenu est effectué par l'USEP sur le site départemental (www.usep34.com).

Aucun courrier ne sera envoyé aux écoles.

Avant chaque rencontre, les écoles qui se déplacent doivent **OBLIGATOIREMENT APPELER le transporteur** pour lui confirmer les **horaires** et les **lieux** précis de prise en charge des bus ; Attention se renseigner du lieu d'activité auprès de l'école qui accueille.

L'ANNULATION et/ou le REPORT des rencontres n°1, 2 et 3 sont effectués par les écoles auprès des transporteurs.

Une INFORMATION est **OBLIGATOIREMENT** faite à l'USEP 34.

Les écoles paieront la facture du transport si l'USEP n'a pas été informé à temps des **MODIFICATIONS** apportées au projet initial.

EN CAS DE NON RESPECT DE CES REGLES, LES ECOLES SE VERRONT FACTURER LE COUT DES TRANSPORTS.

Coordonnées de l'USEP 34 :

USEP 34
Immeuble Edouard VII – 22 rue de Claret
34 070 MONTPELLIER

Délégué départemental: Bruno MERITE

Tel : 04.67.04.01.81 fax : 04.67.54.62.13

Port : 06.20.05.01.45

e-mail : usep34@ac-montpellier.fr

Site Internet : www.usep34.com